



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
du 26/08/2021

MAIRIE DE BOURG-ACHARD

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-six août à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Maison des associations André Héry pour respect des distanciations sociales en raison du COVID-19, sous la présidence de Madame Josette SIMON, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 19/08/2021).

Présents : Josette SIMON, Richard APPERT, Françoise PRUNIER, Joël TEMPERTON, Agnès QUIRION, Catherine HOJNACKI, Maxime FERAY, Audrey GAMBARO, Stéphane HERSANT, Aurélia ROGER, Didier VANCAEYZEELE, Martine LEMERCIER, Chantal VANDAMME, Benoît CARMAN, Jérôme DELAHAYE, Chrystèle BRISMONTIER, Valérie DELASSUS, Jean-Paul BÉTOUS, Aurélie LEMERCIER, Fabienne JOLLY

Absents : Jean-François GABALA représenté par Benoît CARMAN, Roselyne AMY représentée par Martine LEMERCIER, Frédéric VIEL, Thierry MUSTIÈRE, Jean-Pierre DENIS représenté par Jean-Paul Bétous, Thérèse LEMARESQUIER, Benoît GATINET représenté par Fabienne Jolly

Secrétaire de séance : Didier VANCAEYZEELE

Adoption du procès-verbal du 15 juillet 2021 à l'unanimité

FINANCES

D01 - COMMUNE - RECOURS À EMPRUNT

Rapporteur : Françoise Prunier, adjointe au maire

Lors de la séance du conseil municipal en date du 15 juillet 2021, il a été décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles, sises au Lieu-dit Quicangrogne, 474 rue du Château d'eau, cadastrées sections ZC 364, ZC 536, ZC 538, ZC 539 et ZC 393 à Bourg-Achard, d'une superficie totale de 1ha 38a 13ca, appartenant à la société PERIER VOYAGES. A ce titre, il a été retenu le principe d'un portage de l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Le montant de l'acquisition est de 350 000 €, auquel il convient d'ajouter les frais notariés pour environ 28 000 €.

Or, ce financement ne peut être juridiquement porté par l'Etablissement Public Foncier de Normandie en cas de subdélégation ; ce qui contraint la commune à recourir à un emprunt. Ce dernier serait de 400 000,00 euros intégrant ainsi à l'acquisition, le financement complémentaire d'investissements en 2021.

A cette fin, une mise en concurrence entre les différents établissements bancaires a été organisée et les résultats ont été discutés en commission finances du 23 août 2021,

A l'issue de cette commission, la meilleure offre a été retenue. Cette dernière est présentée ci-après :

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 400 00,00 €
Durée du contrat de prêt	: 20 ans
Objet du contrat de prêt	: 2021 - Terrain Perrier Voyages et investissements 2021

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/10/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Les membres du conseil municipal décident par 20 voix pour, 4 voix contre (Jean-Pierre Denis, Jean-Paul Bétous, Benoît Gatinet, Fabienne Jolly) :

- **d'approuver le recours à l'emprunt selon les modalités ci-dessus présentées,**
- **d'autoriser madame le Maire à signer tous les documents contractuels et tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.**

D02 - MON NOËL À BOURG-ACHARD

Rapporteur : Benoît Carman, conseiller municipal

Considérant que la commune souhaite organiser une manifestation de fin d'année « Mon Noël à Bourg-Achard »,

Considérant que deux devis ont été réceptionnés pour la location d'une patinoire synthétique du samedi 18 décembre au dimanche 26 décembre 2021,

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **de retenir la proposition de la société « 1001 concepts - évènement », sise 16 rue Frédéric Risson 76600 Le Havre, d'un montant 15 000 € TTC pour la location d'une patinoire synthétique du 18 au 26 décembre 2021, et d'inscrire les crédits suffisants au compte 6135 « Location mobilière » du budget de la commune.**